INSCRIPTION SPORT DE GLACE

FRAIS DE NON-RÉSIDENT

Le présent document tient à vous informer des différentes modalités reliées aux frais de non-résident de la Ville de Shawinigan.

AUCUNS FRAIS pour les personnes résidant ou possédant une propriété dans la ville de Shawinigan. Prenez note qu'une preuve de résidence pourrait vous être demandée.

Toute personne ne répondant pas aux critères mentionnés ci-dessus devra assumer les frais de non-résident.

FRAIS APPLICABLES

Voici les montants de surtaxes pour les sports de glace selon le règlement de tarification SH.1 Tarif 13 de la Ville de Shawinigan :

HOCKEY SUR GLACE	Initiation, Magh, Novice	Atome à Junior
Non-résident	200,00 $	800,00 $
Résident de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	50,00 $	600,00 $

PATINAGE ARTISTIQUE	Écusson, PPlus	Test et autres catégories
Non-résident	200,00 $	800,00 $
Résident de la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel	50,00 $	600,00 $

MODALITÉS DE PAIEMENT :

Pour le paiement des frais de non-résident, **deux versements sont acceptés, et ce, seulement pour les montants de 300,00 $ et plus, sinon veuillez effectuer un seul paiement en date du premier versement.**

1er versement : 20 octobre 2020 **2e versement :** 20 novembre 2020

Vous pourrez payer par carte de crédit en téléphonant au Service loisirs, culture et vie communautaire ou par chèque libellé **au nom de : *Ville de Shawinigan*** que vous ferez parvenir par courrier à : Service loisirs, culture et vie communautaire, 550, avenue de l'Hôtel-de-Ville, C. P. 400, Shawinigan (Québec), G9N 6V3. **Si les frais ne sont pas acquittés selon les dates susmentionnées, le joueur pourrait se voir retirer des activités de l'organisation.** Aussi, nous vous informons qu'un chèque sans provision (NSF) entraînera des frais supplémentaires de 20,00 $.

Pour de plus amples renseignements, nous vous invitons à nous joindre par courriel à loisirs@shawinigan.ca ou par téléphone au **819 536-7200**.

Service loisirs, culture et vie communautaire